

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2014

---

## PROCÉDURES DE RÉVISION ET DE RÉEXAMEN D'UNE CONDAMNATION PÉNALE DÉFINITIVE - (N° 1700)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par  
M. Tourret, rapporteur

-----

#### ARTICLE 3

À l'alinéa 57, substituer à la première occurrence du mot :

« un »

le mot :

« le ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.